

ARRETE DU MAIRE N°578/2018

Modifiant l'arrêté n° 530/2018 du 30-10-2018

Relatif à la circulation et au stationnement

Route de Turckheim – giratoire du petit Ligibel à LOGELBACH

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route ;

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;

VU l'arrêté municipal n° 216/2014 en date du 4 avril 2014 portant délégation de signature à M. Denis ARNDT - Adjoint au Maire ;

CONSIDERANT que pour permettre La pose d'un arrosage automatique dans les massifs de fleurs, route de Turckheim / Giratoire du petit Ligibel à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du mardi 13 novembre 2018 au vendredi 14 décembre 2018 de la façon suivante :

- Renvoi des cyclistes et des piétons sur la piste cyclable et le trottoir d'en face.
- Interdiction de circuler au droit du chantier sur la piste cyclable.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- ALASACE ARROSAGE ;
- Ateliers Municipaux de Wintzenheim – Service espaces Verts ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 28 novembre 2018



Denis ARNDT

Adjoint au Maire

en charge de l'urbanisme, des travaux et de la sécurité